

Le CRPE change!

Mode d'emploi...

...ou comment y voir plus clair grâce au SE-UNSA!



Le CRPE change : mode d'emploi

	CRPE actuel Arrêté du 10 mai 2005		CRPE à partir de 2011 Arrêté du 28 décembre 2009		
Conditions d'admission des candidats	2 attestations : - 50 mètres en natation - qualification à un niveau au moins égal à celui de l'AFP	S	2 attestations : - 50 mètres en natation - qualification à un niveau au moins égal à celui de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » dit	PSC1	
Admissibilté	Epreuve écrite de français 4 heures, coef 3		Épreuve écrite de français et d'histoire, de géographie et d'instruction civique et morale 4 heures, coef 3		
	3 points maximum pour la correction syntaxique et la qualité orthographique				
	À partir d'un dossier composé de textes et de document l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le can		Première partie : 12pts		
	- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier;	8 pts	- Le candidat répond à une question à partir d'un dossier composé de textes et de documents dont certains peuvent être relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française. Il en fait une analyse, une synthèse ou un commentaire. Evaluation : aptitude à raisonner, exposer une problématique claire, structurer une pensée logique.	6 pts	
	- traite un thème ayant trait à la grammaire ;	4 pts	- 3 questions ayant trait à la grammaire, à l'orthographe et au lexique.	6 pts	
	- répond à une question complémentaire sur la mise en	8 pts	Seconde partie :	8pt	

situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.		le candidat répond à des questions <u>d'histoire</u> (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale à partir de documents ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré. Ces questions peuvent prendre appui sur des documents.	
		Épreuve écrite de mathématiques et de sciences expérir	nentales
Epreuve écrite de mathématiques 3h, coef 3	Epreuve écrite de mathématiques		
3H, COEL 3		4 h Coef 3	
- 3 ou 4 exercices	12 pts	Première partie: 2 ou 3 problèmes ou exercices de mathématiques Evaluation des savoirs disciplinaires, capacité à raisonner logiquement, communiquer dans un langage rigoureux.	12 pts
- 1 ou 2 questions complémentaires sur la mise en oeuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.	8 pts	Seconde partie: 2 ou 3 questions relevant des <u>domaines scientifiques ou technologiques</u> , à partir de documents ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré.	8 pts
Admission Épreuve écrite d'histoire et géographie et de scie expérimentales et technologie Au choix : une épreuve majeure (les 2 parties), l'autre r Sciences expérimentales	mineure	Cette épreuve n'existe plus en temps que tel. L'histoire, la géographie et l'instruction civique et morale ont été in deuxième partie de l'épreuve de français.	itégrés en
Histoire et géographie technologie La première partie est destinée à évaluer les connaissances sciences de la transfer de la géographie Elle est formée de questions appelant des réponses concises por programme de l'épreuve.	echnologie.	Les sciences expérimentales et technologiques sont questionn deuxième partie de l'épreuve de mathématique.	ées en
	v.se-	unsa.org	
<u>La seconde partie</u> :se fonde sur un <u>La seconde partie</u> vise à a	nnrécier la -	_	

<u>La seconde partie</u> :se fonde sur un dossier constitué d'un ou **plusieurs** documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à 3, en un texte d'une à deux pages, un point du programme de l'épreuve

La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus www.se-unsa.o 75 007 PARIS Cedex pour présenter à des élèves de cycle un problème donné sous l'angle d'une

-présente les enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, - propose quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus) Le candidat précise les liens possibles enseignées à l'école primaire et met en ér relevant de la maîtrise de la langue frança sujet peut permettre de poursuivre.	vidence les objectifs transver	didat à trier ses ues et endre es, tableaux, exercer résenter le uire ses proposé.		
Epreuve orale			Séances en français ou en mathématiques et en hi géographie, instruction civique et morale ou en sc expérimentales et technologie coef 3	
Première partie Support : un dossier de 4 p. max		réparation: 1 h	Première partie : Tirage au sort en mathématiques	Préparation 3 h
Le jury vérifie : - ses connaissances relatives au partie de l'épreuve - son aptitude à se situer par professeur des écoles et à met connaissances et sa réflexion da l'éducation.	rapport au métier de tre en relation ses	Exposé : 10 min Entretien : 15 min	Présentation d'une séance d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (mat ou élem) et des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. Classe et cycle sont précisés. La séance est replacée dans sa progression disciplinaire et dans le déroulement d'une journée scolaire. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.	Doc en sa Exposé . 20 min
i caacation.		10 pts	Dans l' <u>exposé</u> , le candidat présente les éléments constituant la séance : objectifs , contenus , démarches , supports	Entretier 20 min

entretien av	Deuxième partie: ou une expression musicale, suivi d'un rec le jury portant sur l'un des domaines par le candidat au moment de l'inscription:	Exposé : 10 min	Deuxième partie : Présentation dans l'un des domaines suivants choisi à l'inscription : arts visuels ;	
- domaine d ;	es arts visuels enseignés à l'école primaire e la musique (expression musicale) ;	Entretien : 15 min	 musique (expression musicale); éducation physique et sportive. 	8 pts
	e la littérature de jeunesse.	10 pts		
transporter, accompagn La responsa	ce qui exclut les pianos ou les instruments q ateurs et les formations instrumentales ou ch	ui requi <mark>èrent u</mark> orales. u ma <mark>tériel app</mark> o	domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument on temps de montage, tels que les batteries. Sont également excloré par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organis	us les
33,100413 40		N 7/	paration, exposé : 10 min, entretien, 10 min	
en une réali	s visuels, un support de petit format (les DVE sation du candidat en dehors du context <mark>e de</mark>	sont admis),	<mark>qui ne donne pas lieu à n</mark> otation, est apporté par le candidat. Il co <mark>en un document visuel d</mark> e son choix, dans le champ plastique o	
photographi	ques et cinématographiques.			
L'exposé prend	d appui sur le support apporté par le candida réinvestir dans des situations éducatives		faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel air	nsi que se
L'exposé prend	d appui sur le support apporté par le candida réinvestir dans des situations éducatives Domaine de la musique : exp	ression mus	icale et analyse de sa prestation par le candidat	nsi que se
L'exposé prend capacités à les	d'appui sur le support apporté par le candida réinvestir dans des situations éducatives Domaine de la musique : exp sans préparation, expression musicale	ression mus	icale et analyse de sa prestation par le candidat : 10 min incluant 3 à 5 min d'interprétation, entretien, 10 min	
L'exposé prend capacités à les L'expression m d'une brève an	d'appui sur le support apporté par le candidar réinvestir dans des situations éducatives Domaine de la musique : exp sans préparation, expression musicale usicale consiste en l'interprétation vocale de	ression mus e interprétation ou instrumenta durée totale de	icale et analyse de sa prestation par le candidat : 10 min incluant 3 à 5 min d'interprétation, entretien, 10 min ale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minute e 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'orc	s) suivie
L'exposé prend capacités à les L'expression m d'une brève an et culturel ainsi Le candidat 20 lignes (p littérature de	d'appui sur le support apporté par le candidaréinvestir dans des situations éducatives Domaine de la musique : exp sans préparation, expression musicale usicale consiste en l'interprétation vocale dalyse par celui-ci de sa prestation, pour une	ression mus e interprétation ou instrumente durée totale de situations éduc e d'au moins omaine de la	cicale et analyse de sa prestation par le candidat : 10 min incluant 3 à 5 min d'interprétation, entretien, 10 min ale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minute e 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ord catives.	s) suivie dre artistic

Entretien avec le jury

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire. Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été

choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale

Épreuve d'éducation physique et sportive 10 + 10 pts, coef 1

Épreuve d'éducation physique et sportive

L'épreuve se déroule en deux parties. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes : activité d'expression : danse ou course de 1 500 m. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Entretien : 20 minutes, dont 10 minutes d'exposé du candidat et 10 minutes de réponse à des questions.

Prestations physiques:

a) Activité d'expression : danse :

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum. Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

b) Course de 1 500 mètres :

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème qui figure à l'annexe IV du présent arrêté.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical mentionné à l'article 10 ou l'ayant produit hors délai, sont : éliminés / ont la note de zéro (non éliminatoire)

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique est attribuée par le président du jury aux :

candidats handicapés et aux candidates en état de grossesse ou en congé de maternité bénéficiant d'une dispense conformément au troisième et au quatrième alinéa de l'article 10. La note zéro (non éliminatoire) est attribuée par le président du jury aux candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la prestation physique conformément aux situations de dispense prévues au cinquième et au septième alinéa du même article.

candidats dans l'une des situations de dispense énumérées à l'article 13. Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé

Conformément à l'article 13

Entretien avec le jury :

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

L'usage de notes personnelles par le candidat au cours de l'entretien n'est pas autorisé.

Entretien: 20 min, exposé 10 min, questions 10 min

	Présentation de la préparation d'une séance de interrogation sur la compétence « Agir en foncti l'État et de façon éthique et responsable ».	ionnaire de
La présentation de la préparation d'une séance de français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » n'existe pas.	Première partie: Construire une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire et présenter les raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus à partir d'un dossier (textes, documents sonores ou iconographiques ect.) Classe et cycle sont précisés. Exposé: le candidat présente les éléments constituant la séquence: objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation. L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école primaire.	Préparation: 3 h avec doc en salle Durée totale de l'épreuve: 1h Exposé: 20 min Entretien: 20 min
www.se-uns	Support : d'un document remis au candidat au début de l'épreuve Exposé : réponse à une question. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes, définies dans le Point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » [Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable] de l'annexe de l'arrêté du 19/12/2006. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury.	Exposé : 10 min Entretien : 10 min

		T
Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme coef 1		
Support : un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat.		
-Présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes.	Prép. : 30 min	
-Lecture à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury.	Exposé :	La décret de 2000 na fait plus référence à une épreuve de langue
- Entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale.	5 min	Le décret de 2009 ne fait plus référence à une épreuve de langue
L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit "indépendant".	Entretien : 15 min	
Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes :		
allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais. Épreuve facultative		
Les candidats peuvent demander à subir une épreuve orale facultative	e portant,	
soit:	1	
- sur une langue à extension régionale délimitée dont la liste est arrê chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, breton, catalar		
créole, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, occitan-la		
- sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anç		
espagnol, italien et portugais.		
Les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la langue		
extension régionale délimitée ou la langue vivante étrangère dans la	quelle ils	
désirent subir l'épreuve facultative.		
 Lorsque l'épreuve porte sur une langue à extension régionale déli consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'ur sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou concernée. 	document	Le décret de 2009 ne fait plus référence à une épreuve facultative
2. Lorsque l'épreuve porte sur une langue vivante étrangère, elle est par l'épreuve orale d'admission de langue vivante étrangère du concce cas, les candidats doivent s'inscrire dans une langue différente de choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère.	ours. Dans	
Durée de l'épreuve : 20 minutes (incluant, pour la langue vivante étra minutes de présentation orale) ; préparation : 30 minutes ; coefficient Seuls les points obtenus au dessus de 10 sont pris en compte pour l'des candidats à l'issue des épreuves.	: 1.	



SE-UNSA

209, boulevard St Germain 75 007 PARIS Cedex www.se-unsa.org